

# CODE ÉTHIQUE

Mod. 5.3.1 rev.02

**rothoblaas**

Solutions for Building Technology

## Pour nos collaborateurs, clients et partenaires

Rothoblaas est une entreprise internationale qui opère dans le secteur du bâtiment. Nous intervenons au sein de marchés règlementés et à haute responsabilité, c'est pourquoi les compétences, la qualité, la sécurité et l'intégrité sont pour nous des valeurs fondamentales.

Ce code éthique définit les principes essentiels guidant notre manière de travailler et de collaborer, aussi bien en interne que dans nos relations avec des tiers.

Il s'adresse à tous les collaborateurs, aux clients et aux partenaires qui opèrent avec Rothoblaas, quel que soit le pays.

Il fait partie intégrante de notre système de conformité et du modèle adopté aux termes du décret législatif italien 231/2001.

**Nos actions** : nous développons, produisons et mettons à disposition des solutions et des services pour bâtir et opérer au mieux dans le secteur de la construction en bois et de la sécurité en hauteur, en plaçant les compétences et la fiabilité au cœur.

**Notre façon de faire** : ces principes guident nos décisions quotidiennes : notre manière de concevoir, de communiquer, de vendre, de gérer nos approvisionnements et nos partenariats et de travailler en équipe.

Robert Blaas

CEO

09.06.2026

# I SOMMAIRE

1. Qualité et compétences.....	4
2. Concurrence loyale .....	4
3. Respect des individus .....	4
4. Responsabilité et politique du personnel.....	4
5. Responsabilité environnementale.....	4
6. Dialogue et communication .....	4
7. Transparence et traçabilité .....	4
8. Confidentialité, protection du patrimoine et sécurité des données .....	4
9. Conflits d'intérêts .....	5
10. Corruption et favoritisme .....	5
11. Relations avec les autorités .....	5
12. Champ d'application et validité.....	5
13. Destinataires.....	5

## 1. QUALITÉ ET COMPÉTENCES

La qualité est le fruit d'une méthode : les produits, services et déclarations doivent être exacts, vérifiables et conformes aux standards techniques, ainsi qu'aux certifications applicables. Les réclamations et non-conformités éventuelles sont traitées avec rigueur et dans une logique d'amélioration continue.

## 2. CONCURRENCE LOYALE

Nous nous comportons envers la concurrence de manière loyale et dans le respect des règles du marché. Toute pratique altérant le droit de la concurrence ou affectant la confiance entre les parties est proscrite.

## 3. RESPECT DES INDIVIDUS

Nous revendiquons un cadre de travail et de collaboration fondé sur le respect. Les discriminations, actions abusives et harcèlements de tous types, y compris de nature sexuelle, ne sont pas tolérés, aussi bien au sein de Rothoblaas que chez nos partenaires et dans notre chaîne d'approvisionnement.

Les collaborateurs sont au cœur de la culture d'entreprise de Rothoblaas. La Directrice du personnel et le Directeur général dialoguent régulièrement sur les thèmes liés au personnel et à l'organisation.

Le processus de sélection est structuré et transparent, afin d'éviter les distorsions ou discriminations. Les occasions d'évolution et de promotion sont basées sur le mérite, les compétences et les performances.

Les comportements abusifs, discriminatoires ou importuns ne sont pas tolérés. Rothoblaas soutient la parentalité et favorise des solutions flexibles permettant de concilier vie professionnelle et vie privée.

## 4. RESPONSABILITÉ ET POLITIQUE DU PERSONNEL

Rothoblaas cherche à favoriser un équilibre entre

les exigences économiques de l'entreprise et le bien-être des individus. Il est demandé aux managers et responsables de donner le bon exemple, en favorisant le dialogue, l'écoute et le soutien.

Nous valorisons la croissance professionnelle, la formation continue, l'implication et les résultats. Nous croyons dans des relations professionnelles basées sur la confiance réciproque, l'évolution partagée et le dialogue.

## 5. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Rothoblaas opère selon une vision à long terme orientée vers la durabilité environnementale et sociale. Nous réduisons l'impact environnemental de nos activités, nous protégeons la santé et la sécurité sur le travail et respectons les réglementations en matière d'environnement, de qualité et de sécurité.

Nous soutenons les initiatives sociales, culturelles et formatives et opérons de manière transparente, y compris en ce qui concerne les dons et les parrainages.

## 6. DIALOGUE ET COMMUNICATION

Notre approche valorise l'authenticité, l'efficacité et la contribution individuelle. Nous communiquons de façon claire, correcte et vérifiable.

Tous les collaborateurs représentent l'entreprise à l'extérieur. Les opinions personnelles doivent toujours être clairement identifiées comme telles.

## 7. TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ

Les informations économiques, patrimoniales et financières doivent être correctes, véridiques, complètes et compréhensibles. Toutes les opérations de l'entreprise doivent être correctement documentées et permettre l'identification des personnes qui les ont proposées, autorisées, réalisées et contrôlées. Cela est vrai en particulier dans les processus commerciaux et de développement produit, ainsi que dans les flux financiers.

## 8. CONFIDENTIALITÉ, PROTECTION DU PATRIMOINE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

Rothoblaas protège son patrimoine matériel et immatériel, y compris la propriété intellectuelle et les informations confidentielles. Les biens de la société doivent être utilisés avec soin et uniquement pour les finalités de l'entreprise.

Les données à caractère personnel, ainsi que les données de l'entreprise sont traitées dans le respect des procédures internes et des principes de sécurité et de confidentialité. Tous les collaborateurs sont tenus à respecter les politiques de traitement et à participer aux activités de formation en matière de protection des données et de sécurité informatique.

## 9. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Quiconque opère pour Rothoblaas doit éviter toute situation dans laquelle des intérêts personnels, familiaux ou financiers pourraient potentiellement influencer les décisions prises par l'entreprise.

Tout conflit d'intérêts potentiel doit être signalé au préalable par écrit au responsable direct et à la direction. Si la hiérarchie l'exige, la personne impliquée doit immédiatement s'abstenir d'appliquer l'opération ou la décision en question, afin de respecter les garanties d'impartialité, d'intégrité et de transparence.

## 10. CORRUPTION ET FAVORITISME

Rothoblaas ne tolère aucune forme de corruption ou de favoritisme. Il est interdit d'offrir, de promettre, de recevoir ou d'accepter de l'argent, des biens ou d'autres avantages indus, que ce soit directement ou indirectement, afin d'obtenir des bénéfices personnels ou pour l'entreprise.

Les cadeaux reçus sont gérés selon les procédures de l'entreprise, de manière transparente et partagée.

Toute relation avec la criminalité organisée ou le terrorisme, ainsi que toute activité favorisant directement ou indirectement le blanchiment

d'argent, est interdite. Toutes les opérations doivent être licites et totalement traçables.

## 11. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

Nous agissons avec intégrité dans nos relations avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle. Il est interdit d'offrir des avantages à des agents publics, de faire obstacle à des contrôles/ inspections ou d'inciter à rendre des déclarations mensongères ou trompeuses.

## 12. CHAMP D'APPLICATION ET VALIDITÉ

Le présent Code éthique s'applique à tout le Groupe Rothoblaas et fait partie intégrante du Modèle organisationnel 231. Il est publié sur le site de l'entreprise et peut être actualisé pour des raisons d'organisation ou réglementaires.

## 13. DESTINATAIRES

Le Code éthique s'applique à tous les associés, décideurs, organes de contrôles, responsables, collaborateurs, conseillers, fournisseurs, partenaires, clients, ainsi qu'à quiconque opérant pour le compte de Rothoblaas ou en son nom. La violation du présent Code peut entraîner l'adoption de mesures disciplinaires, contractuelles, civiles et pénales, pouvant aller jusqu'à la rupture de la relation de travail.

Si le collaborateur ne modifie pas son comportement, cela devra être signalé :

- **d'abord à ses supérieurs,**
- **puis à la direction**
- **aux représentants du personnel (Représentant des travailleurs pour la sécurité)**
- **et enfin, en l'absence de résolution, à l'organe de contrôle interne.**

Les notifications peuvent être envoyées à l'**organe de contrôle interne (ODV)** à l'adresse :

odv.rothoblaas@outlook.com

Les communications envoyées au canal Whistleblowing sont traitées dans le respect de la confidentialité.

**Rotho Blas Srl**

Via dell'Adige N.2/1 | 39040, Cortaccia (BZ) | Italia  
T +39 0471 81 84 00 | [info@rothoblaas.com](mailto:info@rothoblaas.com)  
[rothoblaas.com](http://rothoblaas.com)